ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 202 – Loi concernant la Ville de Rimouski
(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbal de la séance du 13 juin 2019

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 746-20190614

2019

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU JEUDI 13 JUIN 2019 1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES 2
AUDITIONS 2
ÉTUDE DÉTAILLÉE 3
REMARQUES FINALES 4

ANNEXES

I. Amendements adoptés
II. Documents déposés

Séance du jeudi 13 juin 2019

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 202 – Loi concernant la Ville de Rimouski (Ordre de l'Assemblée le 4 juin 2019)

Membres présents :

Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel), présidente
Mme Dansereau (Verchères), vice-présidente

M. Bérubé (Matane-Matapédia), député ayant présenté le projet de loi
M. Caron (Portneuf) en remplacement de M. Simard (Montmorency)
M. Dufour (Abitibi-Est), ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
M. Girard (Lac-Saint-Jean)
Mme Jeannotte (Labelle)
Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) en remplacement de M. Thouin (Rousseau)
Mme Nichols (Vaudreuil), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales
M. Poulin (Beauce-Sud) en remplacement de M. Provençal (Beauce-Nord)
M. Skeete (Sainte-Rose) en remplacement de Mme Guillemette (Roberval)

Intéressés (par ordre d'intervention) :

Ville de Rimouski :

Me Marc Parent, maire
M. Claude Périnet, directeur général
Me Dennis Pakenham, Morency Avocats
Me Chantal Gagnon, Affaires juridiques

Groupe Sélection :

Mme Mylène Dupéré, vice-présidente, Affaires publiques et communications corporatives
Me Patrick Lebire, directeur principal, développement

Association des Propriétaires Riverains St-Germain Inc. :

M. Bernard Sylvain, président
M. Stéphane Carrier, vice-président et trésorier

Coopérative de solidarité Paradis :

M^me^ Cybel Chagnon, directrice

M^me^ Valérie Mongrain, présidente du Conseil d'administration et directrice de Paraloeil

Autre participants (par ordre d'intervention):

M. Marc Parent, maire, Ville de Rimouski

M^e^ Nicolas Paradis, sous-ministre adjoint, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

---

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 38, M^me^ Thériault (Anjou–Louis-Riel) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Dufour (Abitibi-Est) et M^me^ Nichols (Vaudreuil) font des remarques préliminaires.

AUDITIONS

La Commission entend la Ville de Rimouski.

M^me^ la présidente dépose les documents cotés CAT-033 à CAT-039 (annexe II)

Avec la permission de M^me^ la présidente, M. Bérubé (Matane-Matapédia) dépose les documents cotés CAT-040 et CAT-041 (annexe II).

À 12 h 53, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Groupe Sélection.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

Le débat se poursuit.

À 13 h 04, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 07, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend l'Association des Propriétaires Riverains St-Germain Inc.

M[me] la présidente dépose les documents cotés CAT-042 et CAT-043 (annexe II).

À 15 h 17, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend la Coopérative de solidarité Paradis.

M[me] la présidente dépose les documents cotés CAT-044 à CAT-049 (annexe II).

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : L'article 1 est adopté.

Article 2 : M. Bérubé (Matane-Matapédia) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Un débat s'engage.

M[me] Nichols (Vaudreuil) propose le sous-amendement coté Sam 1 (annexe I).

Après débat, le sous-amendement est adopté.

L'amendement, amendé, est adopté.

L'article 2, amendé, est adopté.

Article 3 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Parent de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e^ Paradis de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Après débat, l'article 4 est adopté.

Article 5 : L'article 5 est adopté.

Article 6 : L'article 6 est adopté.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M^me^ Thériault (Anjou–Louis-Riel) propose :

> QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M^me^ Nichols (Vaudreuil), M. Dufour (Abitibi-Est) et M. Bérubé (Matane-Matapédia) font des remarques finales.

À 15 h 44, M^me^ la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Original signé par

_____

Dominic Garant

La présidente de la Commission,

Original signé par

_____

Lise Thériault

DG/ag

Québec, le 13 juin 2019

ANNEXE I

Amendements adoptés

A m 1
Art. 2

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 202

LOI CONCERNANT LA VILLE DE RIMOUSKI

ARTICLE 2

Remplacer le paragraphe 1° de l'article 2 par le suivant :

« 1° elle a transmis par la poste un avis destiné au propriétaire de chaque fonds dominant, à l'adresse du fonds inscrite au rôle d'évaluation foncière, afin de l'aviser du projet de modification envisagé; ».

5 - A m 1

Adopté tel qu'amendé 16

COMMENTAIRE

Cet amendement vise à remplacer, dans l'article 2 du projet de loi, le mécanisme par lequel la Ville de Rimouski doit aviser les propriétaires des fonds dominants d'une modification qu'elle compte apporter à l'acte de servitude. L'article 2 prévoit actuellement que les propriétaires sont informés par avis public. L'amendement remplace l'avis public par un avis transmis par la poste aux propriétaires des fonds dominants, à l'adresse inscrite au rôle d'évaluation pour chacun des fonds visé. Cet avis par la poste vise à s'assurer que davantage de propriétaires seront informés des démarches de modification à l'acte de servitude entreprises par la Ville.

Voici l'article 2 du projet de loi tel qu'amendé :

2. Outre la modification prévue à l'article 1, la Ville de Rimouski peut apporter toute autre modification à l'acte de servitude dans la mesure où:

1° elle a transmis par la poste un avis destiné au propriétaire de chaque fonds dominant, à l'adresse du fonds inscrite au rôle d'évaluation foncière, afin de l'aviser du projet de modification envisagé; ~~elle a informé au préalable, par avis public, l'ensemble des propriétaires des fonds dominants du projet de modification envisagé~~ ;

2° les deux tiers de ces propriétaires ont approuvé le projet de modification.

S-Am 1
Am 1
Art. 2

SOUS-AMENDEMENT

PROJET DE LOI N°202

LOI CONCERNANT LA VILLE DE RIMOUSKI

ARTICLE 2

L'amendement proposé à l'article 2 est modifié par l'ajout, après le mot « envisagé » des mots « et publié un avis public à son sujet ».

COMMENTAIRE

Texte de l'amendement tel que sous-amendé :

« 1° elle a transmis par la poste un avis destiné au propriétaire de chaque fonds dominant, à l'adresse du fonds inscrite au rôle d'évaluation foncière, afin de l'aviser du projet de modification envisagé et publié un avis public à son sujet; »

Adopté DO

ANNEXE II

Documents déposés

Documents déposés

Ville de Rimouski. Revue de presse sur le projet de la Grande-Place. 26 septembre 2018. Pagination multiple. Déposé le 13 juin 2019.	CAT-033
Ville de Rimouski. Revue de presse sur le projet de la Grande-Place. 22 janvier 2019. Pagination multiple. Déposé le 13 juin 2019.	CAT-034
Ville de Rimouski. Revue de presse sur le projet de la Grande-Place. 20 février 2019. Pagination multiple. Déposé le 13 juin 2019.	CAT-035
Ville de Rimouski. Revue de presse sur le projet de la Grande-Place. 13 mars 2019. Pagination multiple. Déposé le 13 juin 2019.	CAT-036
Ville de Rimouski. Revue de presse sur le projet de la Grande-Place. 1er avril 2019. Pagination multiple. Déposé le 13 juin 2019.	CAT-037
Ville de Rimouski. Revue de presse sur le projet de la Grande-Place. 4 avril 2019. Pagination multiple. Déposé le 13 juin 2019.	CAT-038
Ville de Rimouski. Annexe 3 : Résumé des initiatives de consultation publique. Non daté. 5 f. Déposé le 13 juin 2019.	CAT-039
Ville de Rimouski. Annexe 1 : Plan de servitude. 5 juin 2019. 2 f. Déposé le 13 juin 2019.	CAT-040
Ville de Rimouski. Annexe 2 : Photos de l'état actuel de la Grande-Place. Non daté. 2 f. Déposé le 13 juin 2019.	CAT-041
Association des propriétaires riverains St-Germain inc. Mémoire pour le projet de loi no 202 (privé) – Loi concernant la Ville de Rimouski. Non daté. 3 p. Déposé le 13 juin 2019.	CAT-042
Asselin et Asselin arpenteurs géomètres. Plan cadastral montrant les lots du fond dominant bénéficiaire de la servitude en date du 12 juin 2019. 12 juin 2019. 1 f. Déposé le 13 juin 2019.	CAT-043
Coopérative de solidarité Paradis. Mémoire – Construction d'un complexe culturel multidisciplinaire. 5 juin 2019. 30 p. Déposé le 13 juin 2019.	CAT-044
Coopérative de solidarité Paradis. Fiche d'information sur la coopérative de solidarité Paradis et sur le Projet Paradis. 10 juin 2019. 2 p. Déposé le 13 juin 2019.	CAT-045
Ville de Rimouski. Correspondance adressée à Mme Anne-Françoise Gondard de la coopérative de solidarité Paradis sur le projet de construction de la coopérative Paradis – rue Saint-Germain. 21 septembre 2017. 2 p. Déposé le 13 juin 2019.	CAT-046

Culture Bas-Saint-Laurent. Résolution 1764 du conseil d'administration de Culture Bas-Saint-Laurent su sujet du projet de loi privé n^{o} 202. 7 juin 2019. 2 p. Déposé le 13 juin 2019. CAT-047

Langevin-Robitaille, Hélène et Lévesque, Mario. Commentaires concernant le projet de loi d'intérêt privé n^{o} 202 – Loi concernant la Ville de Rimouski. Non daté. 2 p. Déposé le 13 juin 2019. CAT-048

Groupe Sélection. Notes d'allocution de M^{me} Mylène Dupéré. Non daté. 6 p. Déposé le 13 juin 2019. CAT-049